



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autistes

Question écrite n° 17106

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la necessite de prevoir des structures pour les adolescents autistes a partir de douze ans. La periode de restriction budgetaire ne permet guere la creation de nouveaux etablissements. Pourtant, il est necessaire de faire un effort particulier pour aider ces personnes handicapees, qui sont mal, peu ou pas pris en charge actuellement, et plus particulierement les autistes. Apres l'audition, le 4 mai 1994, par la commission parlementaire chargee du handicap, de l'association Autisme France, et la reconnaissance de l'urgence de creation et d'adaptation d'etablissements adaptes aux adolescents et adultes autistes, il lui demande si elle entend donner une suite favorable a la creation d'une structure dans le departement du Rhone, alors qu'il existe une quinzaine de classes pour les enfants du meme type en France.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est particulierement sensible au douloureux probleme pose par la prise en charge des personnes autistes. Le depistage, l'information et le soutien des familles, l'accueil des enfants, adolescents et adultes autistes et la formation des personnels, constituent autant d'aspects qu'il convient de prendre en compte. Si le developpement des structures d'accueil pour enfants et adolescents autistes constitue depuis ces dernieres annees une priorite, traduite par l'affectation specifique a ce titre d'une fraction de l'enveloppe medico-sociale, le ministre d'Etat a, par ailleurs, diligente deux missions. L'une confiee a l'Inspection generale des affaires sociales (IGAS) vise a faire un bilan de la prise en charge des enfants et adolescents autistes (depistage, traitement, prise en charge precoce des jeunes enfants, information et formation des professionnels, des familles et leur accompagnement) et ses resultats sont actuellement disponibles. L'autre a ete confiee a l'Agence nationale pour le developpement de l'evaluation medicale (ANDEM) et porte sur les methodes de prise en charge des jeunes autistes et ses resultats devraient etre connus prochainement. Parallelement, le ministre d'Etat a charge la direction de l'action sociale de conduire pour la fin de l'annee 1994, une reflexion sur la prise en charge des adultes autistes. A ce jour, il n'est donc pas possible de faire connaitre a l'honorable parlementaire les projets susceptibles d'etre retenus sur sa region.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17106

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3720

Réponse publiée le : 12 décembre 1994, page 6158